

Surendettement et dettes pénales

Par cesf, le 18/07/2011 à 15:46

Bonjour,

Je suis travailleur social. j'accompagne une personne qui a été condamnée à plusieurs dettes pénales pour des infractions/délits commis par son fils mineur.

Il ne parvient pas à faire face au remboursement de ces dettes même si nous avons demandé pour chacune un échéancier.

Ma question est la suivante : Du fait que les dettes résultent des actes de son fils, cette personne a-t-elle un moyen de pouvoir déposer un dossier à la Banque de France sans que celui ci ne soit rejeté ?

Je vous remercie.

Céline

Par edith1034, le 18/07/2011 à 18:14

malheureusement pas pour les réparations aux victimes

pour tout savoir sur le surendettement

http://www.fbls.net/surendettement.htm

Par cesf, le 19/07/2011 à 12:34

Merci!

| Par edith1034, le 20/07/2011 à 09:30 | |
|--------------------------------------|--|
| bien à vous ! | |
| | |
| | |
| | |